



# Tapageur

**Bulletin d'information sur la lutte contre le bruit environnemental et en milieu de travail, et leurs effets à la santé**

19 Mars 2003

Volume 1, numéro 2

## Un petit mot de la rédaction ...

Ce deuxième numéro fait une place importante à l'enfance avec le bruit et ses répercussions dans les garderies ainsi que les résultats étonnants des effets du bruit (surdité) chez les enfants et adolescents (Picard, 2003). À cela s'ajoute deux cris du cœur : ceux du Belge, Julos Beaucarne et d'un Québécois, Pierre Roy.

On y trouve également une étude sur le bruit dans les discothèques et bars, autant en référence à ses usagers qu'aux employés. Puis, il y a quelques informations sur la journée internationale de lutte contre le bruit.

Finalement, merci pour les encouragements que nous avons reçus. Déjà, il semble que le bulletin suscite un intérêt certain et vienne combler un vide flagrant.

Bonne lecture!

## Rappel au sujet de l'abonnement à Tapageur

Pour s'abonner ou se désabonner, il suffit d'acheminer un petit mot à l'attention de [tapageur@ssss.gouv.qc.ca](mailto:tapageur@ssss.gouv.qc.ca), en autant que la passerelle internet du RTSS fonctionne, puisqu'il semble que nous ayons eu quelques problèmes dernièrement.

## Fréquence de parution

**Tapageur** paraît 7 fois l'an, soit à **toutes les 6 semaines**. Les **prochaines parutions prévues** sont les suivantes : **1<sup>er</sup> mai**, 15 juin, 15 septembre, 1<sup>er</sup> novembre et 15 décembre 2003.

## Votre milieu de travail est-il trop bruyant?

Oui	26,8 %
Non	73,2 %

Cette donnée provient d'un sondage réalisé par Sondagem du 17 au 22 mai 2001 au Québec; 528 personnes ont répondu (taux de réponse de 63,2 %); marge d'erreur :  $\pm 4$  % dans 19 cas sur 20.

Extrait de la revue *L'Actualité*, juillet 2001, p. 18.



**Le silence est mort.**  
**L'Actualité,**  
**juillet 2001.**

**La musique,  
c'est du bruit  
qui pense.**

**(Victor Hugo)**

**En guerre...  
contre le bruit !**

**Quand les  
poètes s'en  
mêlent !**

**Un nouveau  
Front de  
Libération ...**

## Exposition au bruit dans les bars, clubs et discothèques

Une étude intéressante vient d'être publiée par le Health & Safety Executive (HSE) (organisme de santé-sécurité au travail au Royaume-Uni) sur le bruit dans les pubs et les clubs anglais.

L'étude s'appuie sur une revue de la littérature publiée depuis 1985. Elle traite du risque à la santé autant pour les employés que pour les personnes fréquentant régulièrement ces lieux.

De plus, des résultats d'exposition au bruit sont rapportés.

On aborde même les mesures de contrôle (lieux, emplacement des haut-parleurs, locaux, volume, aire de repos, etc.) et de protection personnelle. Des actions de promotion ("education") sont suggérées auprès de certains groupes-cibles. Le rôle des différents acteurs y est présenté. Des recommandations sont également formulées.

D. Smeatham (2002). **Noise levels and noise exposure of workers in pubs and clubs. -A review of the literature.** Health and Safety Laboratory for the Health and Safety Executive 2002. RESEARCH REPORT 026.

Source : <http://www.hse.gov.uk/research/rrhtm/rr026.htm>

## Julos en guerre contre le bruit

Ainsi le titrait le quotidien Le Soleil, le 1<sup>er</sup> mai 2002, dans un article signé par Jacques Samson, à propos de la guerre sans armes que mène Julos Beaucarne, poète et chanteur belge. Beaucarne venait alors de publier, en février 2002, *Le Front de libération de l'oreille et autres considérations*. Cette guerre, il la mène contre le bruit, celui de la musique et de son uniformisation à outrance.



Photo : Le Soleil

Voici des extraits de l'article :

« Dès qu'on écoute la musique à plus de 90 décibels, l'oreille devient un chef-d'œuvre en péril. L'oreille, c'est l'origine de l'équilibre, alors si elle est atteinte, on perd son équilibre et on est mal dans sa peau, dit-il.

Le texte qu'il vient de publier date de 1986, mais « il est toujours d'une actualité brûlante ». Dans sa guerre, il ne s'attaque pas à la musique, « toutes sont intéressantes », mais il s'attaque plutôt à la façon dont elle est transmise. Moi, ma musique ne dépasse jamais 90 décibels. Une musique trop forte nous oblige à écouter, moi je veux que les spectateurs soient toujours libres. À 120 décibels, on peut chanter le bottin du téléphone et personne ne s'en aperçoit.

Souvent, les gens achètent des disques, parce qu'en spectacle, ils ne comprennent pas les paroles. Ils achètent pour voir ce que le chanteur a voulu dire », ajoute-t-il.

**Référence** : Julos Beaucarne. **Le Front de libération de l'oreille et autres considérations**. Le Grand Miroir éditeur, 2002, 60 p., Collection « Petit Panorama ». (Prix : 5,00 EUR) ISBN- 2-930351-07-1

**Plusieurs penseront : «C'est normal que ça fasse du bruit».**

**Mais je vous pose cette question : est-ce qu'une tondeuse qui mène du train coupe plus de gazon? [...]**

**Journée internationale annuelle de lutte contre le bruit**

**La minute de silence**

# Silence, nos oreilles nous parlent

**Pierre Roy**

Voici des extraits d'un texte paru dans *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 2 octobre 2002.

«J'ai grandi au même endroit et en même temps que ma grande voisine Madame Urbanisation. [...]. J'ai 42 ans, j'étais en bonne forme avant [...]. Ma vie a changé complètement depuis un an [...] Depuis, je fais une recherche sur le bruit et la santé mentale. Écoutez bien! Ça fait un bruit de fond continu [...] des décibels en masse - un écho hostile et envahissant.

On ne s'y arrête pas assez, mais il y a de quoi rendre malade ou irriter n'importe qui, alors imaginez donc nos enfants, les personnes à leur retraite [...] Prêtez attention sur l'influence du bruit sur notre comportement et notre attitude! Nos jeunes, constamment exposés aux bruits, hyperactifs à la maison et à l'école. [...] Depuis combien de décennies vivent-ils dans cette merde de bruit?! [...] Il a fallu que je me rende malade pour comprendre l'ampleur du problème. Je ne pensais pas un jour m'imaginer que l'ouïe était si fragile. [...]

Je crois maintenant que le calme fait partie des besoins nécessaires à l'harmonie du corps et de l'esprit dans la société. Notre besoin fondamental de silence n'est plus accessible [...]».

Source :

[http://www.lecourrier.qc.ca/archives/2002/2002\\_10\\_02/622LV5N.html](http://www.lecourrier.qc.ca/archives/2002/2002_10_02/622LV5N.html)

## The 8th Annual International Noise Awareness Day is April 30, 2003

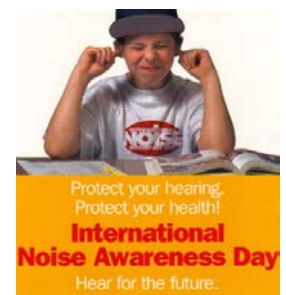
**Pour préparer la tenue d'activités concernant cette journée de sensibilisation sur le bruit et ses effets, un site internet donne accès à plusieurs ressources et idées :**

pour les écoles, pour chaque communauté (ex. à sa bibliothèque municipale), pour un communiqué de presse, un exemple de lettre au maire, des démarches auprès de ses représentants politiques, une liste de privations sonores (diète silencieuse) pour cette journée, **une minute de silence**

de 14h15 à 14h16. Le site présente également une liste des participants à cette journée provenant de plusieurs pays dont le Canada (aucun participant du Québec n'y figure !). On y trouve également un historique de la législation américaine contre le bruit.

De plus, à partir de ce site, en cliquant sur LINKS, vos pouvez avoir accès à un grand nombre de sites dont le bruit est la préoccupation.

<http://www.lhh.org/noise/>



# Lutte aux décibels dans les garderies

Maintenant la guerre... aux décibels excessifs...

Plus de 16 000 employés des services de garde, éducateurs, conseillers pédagogiques, gestionnaires, responsables de l'alimentation, employés de soutien et près de 85 000 enfants sont quotidiennement exposés à des niveaux de bruit qui peuvent être excessifs.



Le 29 janvier 2003, le quotidien Le Soleil faisait état qu'une garderie ou un centre de la petite enfance pouvait être aussi bruyant que certaines usines, par exemple, jusqu'à 90 dBA à certains moments de la journée. Afin de trouver des solutions efficaces et économiques pour réduire le bruit, L'IRSST vient de confier un mandat à Soft dB.

Voici des extraits du communiqué émis par L'IRSST à ce sujet, le 27 janvier 2003 :

La ministre d'état à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, et responsable de la Condition féminine, Linda Goupil, a souligné l'initiative de L'IRSST, pour le financement d'un projet favorisant la réduction du bruit dans les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies du Québec.

## Diminuer la réverbération

La diminution du nombre d'enfants par local, le choix d'activités et de jouets moins bruyants, l'installation de balles de tennis sous les pattes des chaises et de nappes coussinées sur les tables sont tous des moyens utiles, mais limités, déjà utilisés par plusieurs services de garde. Pour répondre à la demande de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS) et de la CSST voulant produire un **guide sur la réduction du bruit dans les CPE**, l'IRSST vient de confier un mandat à la firme Soft dB de Québec : vérifier l'impact de la diminution du temps de réverbération sur la réduction du bruit et identifier des solutions efficaces et économiques.

La firme mesurera les caractéristiques acoustiques d'une vingtaine d'établissements, identifiera des solutions, les implantera dans quelques CPE et les validera par de nouvelles mesures. Les données recueillies et les résultats seront présentés dans un guide rédigé et distribué par l'ASSTSAS en collaboration avec la CSST. **Ce guide fournira aux CPE et aux garderies des recommandations sur les moyens de réduire le bruit dans leurs locaux.**

"[...]Les scientifiques mettront à la disposition des intervenants les informations techniques nécessaires à une bonne compréhension du phénomène de la réverbération et à la mise en œuvre de traitements acoustiques efficaces [pour] améliorer l'environnement des travailleurs et des usagers des centres de la petite enfance ", a précisé la PDG de l'IRSST, Diane Gaudet.

La ministre Goupil espère que " **les retombées de cette recherche auront des effets bénéfiques sur la santé au travail du personnel des services de garde et sur la qualité de vie des enfants. En bout de ligne, tout le monde retirera des bénéfices de cette initiative** ".

Pour information : Jacques Millette, Direction des communications, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST).

SOURCE : <http://www.irsst.qc.ca/htmfr/Communiques/030127.htm>

**Nous avons lu  
pour vous**

**Cette étude  
apparaît comme  
une étape  
importante dans la  
démonstration  
d'une association  
entre un  
dommage auditif  
permanent et la  
survenue  
d'accident du  
travail en milieu  
bruyant.**



## Promotion de la santé auditive en milieu de travail

Depuis quelques années, une affiche, de format 10 par 24 pouces, visant à sensibiliser les travailleurs à la présence du bruit et aux problèmes de communication qu'entraînent ses effets sur l'ouïe est disponible dans chaque CLSC de la région.

Il faut rappeler que celle-ci a été élaborée en tenant compte d'avis de travailleurs et d'intervenants.

Elle est maintenant disponible aux intervenants des autres régions au coût de 0,60 \$ l'unité ( + frais d'envoi) ou encore 25 pour 12,00\$. Pour en obtenir, contactez Maryse Asselin, tél. (418) 386-3558 ou par courriel : [rr12\\_centre\\_doc@ssss.gouv.qc.ca](mailto:rr12_centre_doc@ssss.gouv.qc.ca) ou par la poste : Centre de documentation, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, 363 route Cameron, Ste-Marie (Qué.), G6E 3E2.

## Publications québécoises récentes

S.A. Girard, M. Picard, S. Jean, F. Turcotte, R. Laroque, A. Simpson (2002). **Audition et accidents de travail.** *Archives de maladies professionnelles*, 63, 8 : 622-633.

Les auteurs ont étudié une cohorte de 88 247 travailleurs québécois à partir de l'état de leur audition aux fréquences 3, 4 et 6 kHz, et de leur bilan accidentel pour les années 1983-1998 à partir des données de la CSST. L'audition des travailleurs constitue la variable d'exposition, alors que le fait d'avoir été victime ou non d'au moins un accident ayant mené à une demande d'indemnisation, dans les cinq années suivant l'examen audiométrique, constitue la variable d'observation.

**La dégradation de l'audition est associée à un accroissement du risque d'accident et cette augmentation s'accroît avec l'avancement en âge et la sévérité de la dégradation de l'audition.** Chez les travailleurs âgés entre 25 et 64 ans, l'augmentation est mesurable dès que la perte auditive permanente dépasse 16 dB ( $1,07 < RR^* < 1,35$ ) et s'accroît avec la sévérité de



**Surdité et  
enfance : des  
résultats qui  
étonnent ?? !!**

la dégradation de l'audition ( $1,15 < RR < 1,48$ ). Les analyses limitées aux individus qui cumulent 10 années ou plus de travail en milieu bruyant confirment que ceux qui présentent une dégradation importante de l'audition ont un risque accru. Pour chaque catégorie d'audition considérée, le risque est plus élevé dans les milieux bruyants ( $> 90$  dBA). **Lorsqu'on considère à la fois l'âge, le niveau de bruit ambiant et la durée de l'exposition au bruit intense en milieu de travail, l'augmentation touche tous les groupes d'âge.** Pour les travailleurs les plus âgés, le RR des travailleurs avec une perte auditive sévère (50 dB) atteint 1,66.

**\* RR :** Risque relatif

M. Picard. **La perte auditive acquise chez l'enfant.** *Colloque nord-américain sur le dépistage de la surdité et l'intervention à la petite enfance.* Québec, Janvier 2003.

Dans le cadre d'un colloque, organisé par l'Institut National de santé publique du Québec (INSPQ) en janvier dernier, le professeur Michel Picard de l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal a fait une intéressante présentation sur la perte auditive acquise chez l'enfant.

La prévalence de perte auditive irréversible bilatérale, d'un degré supérieur à 40 dB chez l'enfant, croît avec l'âge, en particulier, entre 3 et 9 ans. La manifestation croîtrait de 1,06 cas par 1000 naissances avant 3 ans, à 2,05 à neuf ans. Ces nouvelles déclarations avec l'âge seraient attribuables à deux causes principales. Au total, au moins un enfant sur six d'âge scolaire (16,6%) vivrait présentement avec une atteinte irréversible de naissance ou acquise par cause génétique aux États-Unis.

**A cet estimé, on doit ajouter la contribution de la surdité neurosensorielle observée chez l'enfant depuis la fin des années soixante aux États-Unis et en croissance, à cause d'une hausse de la pratique d'activités de loisirs bruyants à tout le moins dans les pays hautement industrialisés.** La **musique forte** sous toutes ses formes est un vecteur de propagation de mieux en mieux documenté, apparemment précédé, aux États-Unis, par l'exposition aux détonations d'armes à feu et bruits de pétards ou feux d'artifice. **L'utilisation de petits véhicules bruyants** en randonnée (VTT, motocyclette, motoneige, etc.) ou la course automobile fait aussi souvent partie de l'histoire d'exposition et **on note un risque particulier associé à la participation aux travaux de la ferme chez les adolescents. Pour des raisons culturelles, les garçons sont atteints en plus grand nombre que les filles (9:1).**

La surdité attribuable au bruit est aussi plus fréquente dans les milieux à haut indice de défavorisation socio-économique, en milieu rural ainsi que dans les régions du Sud et l'Ouest des États-Unis. Les adolescents (12-19 ans) sont atteints en plus grand nombre, bien que 26% des déclarations concernent des enfants de 10 ans et moins, en majorité des garçons qui ont partagé des activités de loisirs bruyants avec un parent (randonnée en motocyclette, motoneige, travail avec des outils bruyants, exposition au tir d'armes à feu, etc.).

On estime présentement à 12,5%, la prévalence de la surdité attribuable au bruit dans la population des 6 à 19 ans aux États-Unis et il n'y a pas lieu de croire que la situation soit différente au Canada. La perte auditive acquise chez l'enfant concernerait donc au moins un jeune sur quatre si l'on considère toutes les causes connues.

Responsables de la  
rédaction

Richard Martin  
Pierre Deshaies  
Pierre Lainesse

Collaborateurs :  
Brigitte Pelchat  
Chantal Loroche  
Michel Picard  
Serge-André Girard

Direction de santé  
publique  
Régie régionale de la  
santé et des services  
sociaux  
100, rue Monseigneur-  
Bourget  
Bureau 400  
Lévis (Québec)  
G6V 2Z9

Téléphone:  
(418) 833-4864  
poste 505

Télécopieur:  
(418) 835-6006

Abonnement gratuit et  
correspondance :

Courriel (internet):  
tapageur@ssss.gouv.qc.ca

Courriel (Lotus-intranet):  
tapageur@ssss.gouv.qc.ca

ISSN 1705-5830

Reproduction  
autorisée à des fins  
non commerciales à la  
condition d'en  
mentionner la source.

## On y parlera du bruit

**Colloque Cartographie et surveillance du bruit dans l'environnement.**  
Paris, 25 mars 2003. <http://www.infobruit.org/FR/info/News/435/12>

- Il est question de la cartographie obligatoire du bruit (directive 2002/49/CE) dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants ainsi qu'aux abords des infrastructures de transport. Présentation de données, logiciels, systèmes de surveillance sont notamment à l'ordre du jour.

**Noise & Vibration Conference and Exhibition.** Traverse City, Michigan, USA. 5-8 mai 2003. <http://www.sae.org/calendar/nvc/>

**Fifth European Conference on Noise Control.** "The European Challenge for a better sound environment". Naples, 19-21 mai 2003. <http://www.euronoise2003.it/>

- Conférence aux sujets variés et nombreux : travail, transport, loisirs, coûts de la réduction, effets, législation, etc. (Consulter le programme technique).

**NOISE-CON 2003.** Cleveland, 23-25 juin 2003. (19<sup>th</sup>) National Conference on Noise Control Engineering. <http://www.inceusa.org/>

- Les mesures de contrôle du bruit, les normes, la mesure de l'audition et du bruit, les sources de bruit figurent parmi les sujets abordés.

## Parution à signaler

Nouvelle publication québécoise : M. Gérin, P. Gosselin, S. Cordier, C. Viau, P. Quénel et E. Dewailly. **Environnement et Santé Publique : fondements et pratiques**. Édisem, Montréal, 2003. 1089 p.



Voir notamment les chapitres 1 et 7 :

- Laroche, C., Vallet, M. et Aubrée, D. *Chapitre 18 : Le bruit.* pp.479- 497.
- Weber, J.-P., Bergeret, A., Bérode, M., Droz, P.-O., Gérin, M., Goyer, N., Héroux, P., C. Laroche, Le Moullec, Y. et Payment, P. *Chapitre 7 : Mesure de l'exposition.* pp.163-202.

## Appel aux lecteurs

Le bulletin désire recenser toutes nouvelles sur le bruit et ses effets de même que sur la façon de solutionner des situations ou des équipements qui sont source de bruit. N'hésitez pas à partager ces informations au moyen de Tapageur. Veuillez adresser toute correspondance au courriel mentionné dans la colonne de gauche.



### Tapageur ... origine du nom

Le nom du bulletin évoque notamment le bruiteur d'une émission de TV d'une autre époque...Mais, il se dit aussi de celui qui cherche à attirer l'attention, qui provoque des commentaires (Lexis, de Larousse), qui fait du tapage, du bruit, du scandale, (Le Petit Robert). Comme nom, on l'emploie pour parler d'un agitateur, d'un fauteur de désordre (Lexis, de Larousse). Quant au mot tapage, *Le Petit Robert* indique qu'il peut avoir aussi le sens de publicité. **En somme, Tapageur est celui qui fait du bruit pour la bonne cause...**